PRIX DE L'ABONNEMENT.
Edition Quotidienne.

	Un An.	6 Mois	3 Mois.	1 Mois
POUR LES ETATS-UNIS.....	$12.00	$6.00	$3.00	$1.00
POUR L'ETRANGER.....	$13.15	$7.35	$3.75	$1.30

Les abonnements se soldent invariablement d'avance.

Le Numéro Cinq Sous

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Edition Hebdomadaire.

	Un An.	6 Mois	4 mois	3 Mois.
POUR LES ETATS-UNIS.....	$3.00	$1.50	$1.00	75 cts
POUR L'ETRANGER.....	$4.00	$2.05	$1.35	$1.00

Les abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

POLITIQUE, LITTERATURE. — PRO ARIS ET FOCIS — SCIENCES, ARTS.

Journal Français Quotidien. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 21 JUILLET 1903 Fondé le 1er Septembre 1827

Mort du Pape.

L'heure suprême que redoutait depuis longtemps tout l'univers chrétien et que l'on attendait dans les deux mondes avec une si cruelle anxiété, vient enfin de sonner pour le Pape Léon XIII. Il est allé là-haut rendre compte à Dieu de la divine mission qui lui avait été confiée et recevoir dans un monde meilleur la récompense due à ses vertus et à ses talents. C'était assurément un grand Pape et il occupera dans l'avenir une des premières places sur cette glorieuse liste de pontifes qui sont l'honneur de l'humanité et ont accompli tant de grandes choses.

Jamais le catholicisme n'eut de défenseur aussi dévoué et aussi éclairé que le pontife qui vient de mourir, et l'on pourrait citer durant son long et glorieux règne d'admirables traits de tolérance. Ce qu'il y faut surtout mettre en relief, c'est son extraordinaire longévité qui lui a permis de maintenir durant une longue période cette parfaite unité de vues et de procédés qui sont le principe de la plupart des succès qu'il a remportés.

C'est un spectacle saisissant que celui de ce nonagénaire qui quitte paisiblement ce monde, emportant dans l'autre les respects et les témoignages d'admiration de l'humanité entière, sans distinction de croyances, d'origines, ni de races.

Il est certain qu'au point de vue des talents politiques, des vertus sacerdotales et du bien accompli, Léon XIII aura été un des plus grands, sinon le premier de tous les Papes.

BIOGRAPHIE
DE
LEON XIII.

Joachim-Vincent, comte Pecci, pape sous le nom de Léon XIII, né à Carpineto, diocèse d'Anagni, le 2 mars 1810, fut mis, dès l'âge de huit ans, avec ou de ses frères, au collège des Jésuites de Viterbe. A la mort de sa mère, en 1824, il se rendit à Rome, chez son oncle maternel et suivit les cours du collège Romain, tenu également par les Jésuites. Il remporta, en 1828, le premier prix de physique et de chimie; mais ses aptitudes scientifiques étaient loin d'étouffer son goût littéraires et de le détourner de ses études classiques; il se familiarisa dès lors avec la langue latine, qu'il continua de parler et d'écrire avec une rare élégance et dans laquelle il fit, jusque dans ses dernières années, des vers de rythmes variés. Il commença ensuite ses études de théologie et fut chargé, malgré son âge, des répétitions de philosophie au collège germanique. Reçu docteur en théologie en 1831, il suivit les cours de droit à l'Université de Rome, se fit recevoir docteur *in utroque jure*, fut ordonné prêtre le 23 décembre 1837, et délégué comme protonotaire apostolique, dans les provinces de Bénévant, de Spoléte et de Pérouse. Préconisé archevêque de Damiette *in partibus* le 27 janvier 1843, et nommé nonce à Bruxelles, il y resta trois ans, séjourna successivement dans les plus grandes villes de Belgique et, lors de son rappel, reçut le grand cordon de l'ordre de Léopold.

Nommé archevêque de Pérouse, le 19 janvier 1846, Mgr Pecci prit possession de son siège le 21 juillet suivant, et l'occupa pendant trente-deux ans jusqu'au jour de son élévation au trône pontifical. Il avait été créé cardinal de l'ordre des prêtres, le 19 décembre 1850. Dans son administration à la fois civile et sacrée-ecclésiastique, sa conduite, non moins habile que ferme avait fait à son nom une cette popularité. Il était parvenu à purger sa province du brigandage et, à un certain moment, toutes les prisons de son ressort se trouvaient vides. Dans le consistoire du 21 septembre 1877, le cardinal Pecci fut nommé camerlingue de l'Eglise Romaine et, en cette qualité, eut la tâche de préparer le conclave de février 1878 qui suivit la mort de Pie IX. Après trente-six heures de conclave, il fut élu pape, au troisième scrutin, le 20 février, et prit le nom de Léon XIII.

Installé sur le trône pontifical, Léon XIII parut devoir faire entrer la politique du Saint-Siège dans une nouvelle voie, grâce à la modération reconnue de son esprit et de son âge, comme aux accommodements de sa politique, aimé de ses idées, avec les exigences du temps. On se plut à rappeler alors les discours et les lettres pastorales de l'archevêque de Pérouse combattant la doctrine ultramontaine de l'antagonisme entre l'Eglise chrétienne et la civilisation; Mgr Pecci se montrait alors au courant de la situation des esprits de notre temps et citait les auteurs laïques, jurisconsultes ou économistes, depuis Montesquieu jusqu'à Bastiat. Cette connaissance des questions sociales se retrouva dans sa Lettre encyclique du 28 décembre 1878, où il faisait appel à toutes les forces intellectuelles de la catholicité, contre la propagande des doctrines subversives de l'ordre social, entreprise, notamment en Russie et en Allemagne, par les nihilistes et les socialistes.

Son empressement à offrir son concours aux gouvernements menacés par ces sectes semblait manifester le désir de paralyser les conflits existant entre ces gouvernements et le Saint-Siège. Des négociations furent engagées en effet, dans les formes les plus conciliantes, sans aboutir toujours à des résultats manifestes. Le rapprochement le plus sérieux parut se faire avec l'Allemagne après les attentats de l'année 1878, contre l'empereur, grâce aux avances que le chancelier crut devoir faire au parti ultramontain, dans l'intérêt de son politique économique. Mais, malgré des concessions signalées par la retraite du ministre auteur des lois de mai, M. Falk, les dissentiments restèrent, au fond, à peu près les mêmes, pendant les deux années suivantes, et les lois de mai continuèrent d'être appliquées sans provoquer de protestations nouvelles; la question d'un arrangement définitif flottait dans une incertitude dont les amis de Léon XIII renvoyaient la responsabilité toute entière aux hommes d'Etat de l'Allemagne. Enfin les relations furent officiellement rétablies, un envoyé prussien, M. de Schlözer, fut accrédité auprès du Vatican (4 avril 1882). Le désir d'une entente plus complète fut ensuite marqué par la visite du prince impérial au Pape; ce fut comme le signal d'une alliance politique. M. de Bismarck, vivement combattu, à la Chambre, par M. Windthorst et le centre clérical, espéra désarmer ses adversaires par de plus amples concessions à l'Eglise et à son chef; les lois de mai furent abolies, le Kulturkampf parut abandonné, les prélats frappés d'emprisonnement ou d'exil furent rétablis, les congrégations religieuses, à l'exception des Jésuites, furent autorisées à rentrer. Un hommage public fut rendu à la personne de Léon XIII par le choix que l'Allemagne fit de lui comme arbitre dans son différend avec l'Espagne au sujet de l'occupation des îles Carolines (septembre 1885), et la décision du Saint-Père en faveur du plus faible des deux Etats fut acceptée avec déférence. L'année suivante, par une sorte de réciprocité, le pape essaya, mais sans succès, d'intervenir dans les affaires politiques intérieures de l'Allemagne en son nom le nonce de Munich, Mgr de Pietro, engagea les membres du centre à accepter dans leurs programmes électoraux le septennat dont le rejet avait amené la dissolution du Reichstag; le centre refusa de répondre à cette invitation et n'en fut pas moins réélu. Au mois d'octobre 1888, la visite de l'empereur Guillaume II lui-même au Vatican ne fit que prouver combien les avances ou les concessions de l'Allemagne restaient au-dessous des vœux du pontife. Les plaintes de Léon XIII sur la situation faite au Saint-Siège par la perte du pouvoir temporel restaient sans écho ou ne provoquaient, de la part du visiteur impérial, que de courtoises fins de non recevoir, lorsque, à un moment donné, l'entrée soudaine du prince Henri, le frère de Guillaume II, interrompit l'entretien. Quelques jours après, le pape déclarait dans une lettre aux prélats allemands, qu'il ne voyait dans la présence à Rome, de l'Empereur, hôte du Quirinal, qu'une déplorable reconnaissance des faits accomplis.

Les relations entre le Saint-Siège et les autres puissances étrangères, sans présenter beaucoup de crises graves, ont passé par des phases plus ou moins pénibles au milieu desquelles l'habileté et la souplesse du Souverain Pontife ont dû plusieurs fois reculer devant les obstacles créés moins par les hommes que par les situations. Les négociations avec la Russie n'ont pas abouti de résultats décisifs, malgré les concessions réciproques concernant l'exercice du culte. Il y eut des alternatives de rapprochement et d'éloignement entre le chef de la catholicité et celui de l'orthodoxie grecque, suivant les intérêts mis en jeu. Tantôt Léon XIII fait de vives instances auprès du gouvernement russe pour arranger les affaires religieuses de la Pologne et recommande à cette nation la soumission au pouvoir établi; tantôt il adresse en faveur de la propagande catholique des appels à toutes les populations slaves; tantôt il adresse en vain, comme gage de réconciliation, l'envoi d'un représentant attitré du tzar auprès du Saint-Siège. En ces derniers temps, par ses avances au gouvernement russe, il allait jusqu'à s'exposer au mécontentement du plus fidèle de ses amis, le gouvernement autrichien.

Ce dernier, sur lequel il semblait que la papauté pût fonder le plus d'espérance, était conduit par sa politique générale à ne pas répondre aux appels de Léon XIII. Les intérêts de l'Autriche, liés de plus en plus étroitement par la triple alliance à ceux du roi d'Italie, lui interdisaient toute démarche en faveur du pontife dépossédé. La sympathie de l'Empereur François-Joseph pour les revendications persistantes du Saint-Siège ne se manifesta publiquement que par une démonstration négative, par le refus d'aller rendre au roi Humbert la visite qu'il lui devait depuis son avènement dans la ville même de Rome enlevée au Pape par la révolution italienne. Dans les derniers temps, une déclaration du ministère autrichien, M. Kalnocky, portant que la question romaine restait "une question toujours ouverte", causait une certaine émotion dans le monde officiel italien, sans faire naître pourtant illusion sur l'appui que le Saint-Siège pourrait attendre d'une intervention autrichienne. (7 août 1892).

De la part de l'Espagne et du Portugal, Léon XIII ne peut que recevoir des hommages sans portée politique. Le jugement rendu en faveur de la France dans l'affaire des îles Carolines (septembre 1885) est un acte de justice qui fait honneur à l'arbitre, sans servir les intérêts de l'ex-souverain. Le Pape, à propos de cet arbitrage, déclare qu'il est prêt à remplir le même rôle dans d'autres affaires pour le bien de toute l'Europe et de la chrétienté, mais que pour qu'il soit efficace, il est nécessaire de lui rendre à lui-même la liberté et la souveraineté dont il a été dépouillé. Comme gage d'entente sympathique avec l'Espagne, Léon XIII a

LÉON XIII.

accepté d'être le parrain du fils de roi. En Belgique, le pape apporte le plus grand empressement à prévenir ou à régler les conflits. En Angleterre, il travaille à consolider les progrès de la propagande catholique, et à établir l'organisation hiérarchique du clergé. Il assure le bon vouloir du parti conservateur maître du pouvoir, en décourageant les tentatives d'affranchissement de l'Irlande; mais il ne parvient pas à obtenir du gouvernement anglais l'envoi d'un ministre auprès du Vatican.

Avec le Belgique, les rapports sont tour à tour hostiles ou pacifiques, suivant que les libéraux ou les cléricaux occupent le pouvoir. Sous le gouvernement des premiers, les lois scolaires provoquèrent pendant plusieurs années des conflits qui aboutissent à une rupture complète. Le régime de l'Ecole neutre avait rencontré, dans le clergé belge, l'opposition la plus violente; les prélats en révolte ouverte contre la loi établie, se servaient contre le maître et contre les fonctions, de toutes les armes d'un autre âge, y compris l'excommunication. Le Pape, mis en demeure de se prononcer sur cette campagne, désavoua les violences de conduite et de langage, sans rien abandonner des droits ou des prétentions de l'Eglise catholique sur l'enseignement et l'éducation. Dans ces termes, la lutte continua et, après avoir maintes fois menacé le Vatican de retirer le ministre accrédité auprès de lui, le cabinet belge ordonna au baron d'Anethan de cesser tout rapport avec le Saint-Siège. L'accord point que et diplomatique ne fut rétabli que par le retour légal du parti clérical belge au pouvoir (juin 1885).

La politique de conciliation ou de résignation propre à Léon XIII, en face de nécessités inéluctables, s'est clairement montrée dans ses relations avec le gouvernement français malgré les nombreuses dissidences se produisant chaque jour entre les actes de la majorité républicaine et les intérêts du clergé. Les lois sur l'enseignement et la laïcisation des écoles, l'expulsion des congrégations religieuses, le rétablissement du divorce, les déclarations du parti prépondérant ou de la majorité de la chambre contre le cléricalisme, ont été tour à tour, de la part du Saint-Siège, l'objet de protestations doctrinales ou de condamnations absolues, restées sans effet et suivies de publiques tentatives de rapprochement. Contre la législation scolaire et la laïcisation, le Pape s'est borné à revendiquer pratiquement le droit d'enseigner, exercé ou réclamé de tout temps par l'Eglise; mais sur la question du divorce, il prit d'abord une tout autre attitude et essaya de s'opposer d'autorité à l'exécution de la loi. Celle-ci, votée, à plus de deux ans d'intervalle, par la Chambre des Députés (18 janvier 1882) et par le Sénat (27 janvier 1884), était entrée en vigueur lorsqu'un décret du Saint-Office approuvé par le Pape (août 1886) vint interdire expressément, sous toutes les peines canoniques, aux magistrats de juger les demandes en divorce; aux officiers de l'état civil de transcrire sur leurs registres les jugements rendus, aux maires de remarier les époux divorcés. Ces prohibitions restèrent lettre morte, et à part deux ou trois démissions de magistrats qui passèrent inaperçues, la loi du divorce eut son plein effet au service des citoyens que leur foi personnelle n'empêchait pas d'y recourir.

Sur la question de la forme du gouvernement, Léon XIII s'éloignant de plus en plus de la politique abusive de Pie IX, devait arriver, à l'égard de la France, à une tentative de transaction complète. Pendant les vingt premières années de la République, le parti réactionnaire et monarchique avait en l'adhésion des prélats et l'appui du clergé. Des formules énergiques et rapidement populaires marquaient l'effet produit par cette attitude, dans les campagnes électorales, sur le pays républicain; le gouvernement de "l'ordre moral", signalé comme "gouvernement des curés", avait été battu en brèche et, grâce à cette imputation, facilement vaincue (1877-1878); le cri de guerre jeté par Gambetta: "le cléricalisme, voilà l'ennemi", était devenu la devise du parti radical, sans que les républicains modérés osassent y contredire. Les réductions successives du budget des cultes, la suppression des aumôniers, civils et militaires, les protestations parlementaires contre le maintien d'un ambassadeur auprès du Vatican, la mise à l'ordre du jour de la Chambre de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, les interpellations adressées aux ministres, tant au Sénat qu'à la Chambre, sur le langage et les actes de l'épiscopat et se terminant par une invitation à user de toutes les sévérités établies par la loi ou à réclamer du Parlement des lois de rigueur plus efficaces, tous ces faits finirent par éclairer Léon XIII sur l'état des esprits en France. Lorsque, à la fin de l'année 1891, le cardinal Lavigerie donna le signal de l'adhésion au gouvernement républicain, au grand étonnement de la presse catholique et en soulevant les protestations de la plupart de ses collègues de l'épiscopat, le bruit se répandit que le Pape approuvait cette évolution politique. Le bruit fut bientôt confirmé par une lettre encyclique au milieu de février suivant, où Léon XIII, résumant la situation actuelle de la France et la suite des événements qui l'ont amenée, recommandait lui-même au clergé le respect du gouvernement que la France s'est donné en dépit des sentiments anti-chrétiens qui l'animent trop souvent. Après avoir constaté que la forme particulière d'un gouvernement naît de l'ensemble des circonstances historiques ou nationales, il ajoute: "Tous les individus sont tenus d'accepter ces gouvernements et de ne rien tenter pour les renverser ou pour en changer la forme." Il termine en se prononçant contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat et en déclare favorable à la politique du Concordat, dont il fera plusieurs fois un vif éloge. Ces déclarations répétées dans plusieurs lettres rendues publiques, ne furent pas accueillies, en France, sans protestation. Le journal créé autrefois par Mgr Dupanloup pour soutenir dans leur union les idées monarchiques et catholiques, *la Défense*, aima mieux cesser de paraître que de se soumettre (15 mai); la Droite royaliste de la Chambre, réunie sous la présidence du duc de Doudeauville, reconnut la nécessité politique qui imposait au Saint-Siège l'acceptation de tous les gouvernements se succédant en France, mais lui contesta le droit d'exiger des partisans des régimes antérieurs l'oubli de leur fidélité et la renonciation à leurs espérances. Sans s'émouvoir des résistances des anciens partis, le Pape, par l'organe du cardinal Rampolla (juin), applaudit à la docilité des chefs d'un nouveau socialisme chrétien qui, conduit par M. de Mun, se plaçait sur le terrain constitutionnel et faisait passer les intérêts catholiques avant ceux des partis politiques français.

Un fait particulier, dans les relations de la papauté avec la France, s'est produit sur un théâtre lointain et, sans être l'objet de l'attention de la presse française, a excité une certaine émotion diplomatique: c'est la tentative faite, en 1885, par Léon XIII auprès du gouvernement chinois pour se faire représenter directement à Pékin par un envoyé, qui sera chargé du protectorat des missions catholiques des diverses nationalités, protectorat jusqu'ici exercé par le ministre de France. Devant les réclamations soutenues à Pékin par le Tsongli-Yamen, le Vatican, restreignant ses prétentions, déclara formellement à la cour impériale que son désir était que les engagements actuels envers la France fussent maintenus, et que son action actuelle en Chine fût respectée. Il demandait seulement que le représentant du Pape et le ministre de France exerçassent d'un commun accord leur action respective. Cet incident dans le protectorat parut au gouvernement chinois une complication inutile et dangereuse, et, à part l'Allemagne qui profita du conflit pour soustraire ses nationaux à la tutelle française, les missions catholiques des divers pays européens restèrent sous la protection de la France.

Les actes ou plutôt les déclarations de Léon XIII à l'égard de l'Italie sont particulièrement caractéristiques, sans porter dans ses réclamations la même âpreté que Pie IX. Directement atteint par la révolution italienne, il ne cesse de se plaindre avec amertume de la situation "pénible pour l'Eglise, intolérable pour la papauté," résultant de la perte de sa souveraineté temporelle. Sur ce point, son esprit de conciliation fait place à l'intransigeance. Loin d'accepter la loi des garanties, il veut l'ignorer; dans ses innombrables lettres et allocutions, pas un mot qui la rappelle. Enfermé dans le Vatican, il fait toutes les concessions pour apaiser les conflits avec toutes les puissances, il n'admet pas d'accord possible avec le Quirinal. Il maintient en toute occasion, "comme sacrés les intérêts de l'Eglise et comme imprescriptibles les droits temporels du Saint-Siège, indignement violés." Entre toutes les notes écrites dans ce sens, nous rappellerons celle du 30 avril 1884, adressée par le cardinal Jacobini aux nonces. Le Pape y déclare expressément qu'il n'admettra aucune transaction, aucun *modus vivendi*, sur le terrain des lois existantes. "Aussi, dans la lutte contre les détenteurs du domaine pontifical, il évite toute action qui impliquerait à un degré quelconque la reconnaissance du fait accompli; il ne veut pas que ses amis prennent part aux élections politiques, à cause du serment qui lie les députés au souverain, mais il les autorise à se porter candidats aux conseils municipaux dont les membres ne sont pas astreints à la prestation du serment; il engage le clergé à voter pour eux; il refuse la visite du prince romain Odescalchi porté au Parlement italien, mais il félicite hautement le conseiller Salviati, membre de la municipalité. Pour Léon XIII, la question romaine reste toujours une question ouverte, et ses actes, ses paroles et ses écrits ne cessent de le rappeler à l'Europe. Il encourage la réunion, dans les divers pays, de congrès catholiques qui s'associent à ses revendications et protestations. L'année 1892 en voit ouvrir simultanément en Espagne, en Portugal, en Autriche, aux Etats-Unis; partout ils réclament le rétablissement du pouvoir temporel, et le Pape donne son adhésion à leurs résolutions, en déclarant que pour lui "l'indépendance est inséparable de la souveraineté." Les plaintes particulières de Léon XIII sur divers points: "difficultés créées aux évêques par le refus ou le retard de leur *exequatur*, obstacles opposés au recrutement du clergé, dispersion des ordres religieux, exclusion de l'Eglise de l'enseignement, confiscation des biens ecclésiastiques, attentats contre les œuvres pies et les institutions catholiques, protection accordée aux ennemis de l'Eglise et aux persécutions intentées ou présentées," etc., tendent toutes à mettre en lumière le vice de l'état général de choses contre lequel il est et reste une vivante protestation.

Une grande affaire du règne de Léon XIII aura été la réception au Vatican d'innombrables pèlerinages qui, non seulement apportent au souverain dépossédé de riches aubaines, mais qui semblent faite pour entretenir cette pensée que sa résidence est restée le capitale religieuse du monde. Le plus célèbre fut celui qui eut lieu à l'occasion du jubilé sacerdotal du pape, le 1er janvier 1888, et qui amena à Rome des délégués des catholiques de tous les pays, apportant des présents qui furent évalués à plus de 14 millions de francs. Le gouvernement italien, pour prouver l'indépendance des catholiques sous le régime actuel, veilla à ce que ces foules de pèlerins trouvassent dans la capitale, avec la sécurité la plus complète liberté de mouvements, et laissa donner aux fêtes tout leur développement; mais ne permettant pas que les hommages prissent un caractère politique, il révoqua de ses fonctions de syndic de Rome le prince Torlonia, qui avait porté au Vatican les félicitations du conseil municipal. Les allocutions du pape aux pèlerins ont toujours pour thème principal les difficultés créées au Saint-Siège et à l'Eglise par la situation politique du Saint Père, l'intérêt international et universel de la question romaine, les progrès de l'esprit anti-clérical en Italie, l'ingérence de l'élément laïque dans les affaires religieuses, les attaques, les "assauts furieux" dont sa personne et l'Eglise sont l'objet. Quelques unes d'entre elles ont été l'occasion de protestations adressées par le ministre des affaires étrangères aux ambassadeurs du roi d'Italie auprès des diverses puissances.

Un de ces pèlerinages a donné lieu à des désordres qui ont eu du retentissement: à la suite de manifestations imprudentes, les pèlerins français furent en butte, de la part de la foule, à des traitements qui amenèrent la suspension de ces exodes religieux et excitèrent quelques-uns de nos prélats à une campagne injurieuse contre le ministère, au moment même où nous avons dit que Léon XIII donnait le signal de la réconciliation du clergé français avec le gouvernement de la République.

Au milieu de conditions si difficiles d'existence et d'autorité, la personne de Léon XIII est restée respectée de tous et sympathique à quiconque n'est pas engagé à fond dans le parti monarchique ou dans les rangs extrêmes des ultramontains. Les hostilités populaires qui ont troublé à Rome quelques solennités pontificales, comme celle des funérailles de Pie IX (août 1881), et qui ont fait le plus douter de la sécurité du Saint Père, ne se sont jamais adressées à lui même. Hors de Rome et pour le monde entier, son règne succédant aux crises au milieu desquelles celui de Pie IX a sombré, manque sans doute de grands événements et n'est, pour ainsi dire, qu'une attitude; néanmoins ce pays sans Etats est devenu une des principales figures de son temps, aussi remarquable par sa persistance dans l'affirmation des principes qu'il représente que par la souplesse de ses transactions avec les représentants de principes contraires, dans la mesure où elles n'engagent pas la question de sa souveraineté. Une chose digne d'attention c'est que cette société moderne où il a eu l'habitude de conserver tant de place, il n'a rien de commun avec elle, il s'en éloigne encore plus par les idées que par les faits, par la philosophie que par la politique. Ennemi intime de l'esprit d'innovation qui, depuis le siècle dernier, a causé tant de transformations politiques et sociales, il a, dès le premier jour, marqué nettement la pensée de ramener en arrière la société et la civilisation modernes, en proscrivant, dans toutes les universités catholiques, l'enseignement de la *Somme* de Saint Thomas, et en demandant qu'on opposât les doctrines du XIIIme siècle aux théories du nôtre qui "s'arrogent si témérairement le nom de science." Les instructions qu'il donna à ce sujet, quelques mois après son avènement, furent reprises impérativement dans une encyclique du mois d'août 1879, qui ne laisse pas de causer, dans l'Eglise et le monde, un certain émoi, et dont tant d'autres circulaires ont confirmé les dispositions. Dans son zèle pour la philosophie de l'Ange de l'Ecole, Léon XIII a fondé une Académie de Saint-Thomas, solennellement inaugurée au palais de la Chancellerie par son frère le cardinal Pecci (8 mai 1880) instituée pour appliquer et propager sa doctrine et diriger la publication de ses œuvres complètes. L'année suivante, dans une lettre adressée à l'archevêque de Malines (14 janvier 1881) il appelait l'attention de tout l'épiscopat sur l'urgente nécessité pour l'Eglise de diriger l'éducation des classes libérales dans le sens de "l'invincible et la pure doctrine dogmatique de Saint-Augustin et de Saint Thomas," de l'enseigner surtout aux jeunes gens destinés aux fonctions publiques. En même temps il demandait aux évêques belges de fonder à l'Université de Louvain, une chaire spéciale pour l'exposition de la philosophie de saint Thomas d'Aquin.

Il faut dire que, depuis son avènement au trône pontifical, Léon XIII ne paraît plus connaître sous ses aspects vraiment nouveaux, cette société contre laquelle il appelait à son aide la philosophie d'un autre âge, soit que, sous l'influence de l'entourage et comme par grâce d'état, il passât à côté des principes modernes sans les voir, soit que, par une habileté de politique [illegible] il feignît de les ignorer. Ni ses écrits, ni sa parole ne manifestent le souci, le soupçon même du mouvement intellectuel et moral qui atteint aussi bien les peuples que les individus et qui modifie avec le temps l'idée et le sentiment religieux, comme toutes les autres manifestations de la vie. Pendant longtemps, il ne voit autour de lui que des ennemis réels, visibles ou cachés, une milice du mal dont il doit repousser les agressions incessantes, les "assauts furieux" par le recrutement et l'organisation d'une milice du bien; il croit à une conspiration permanente, à une sorte de carbonarisme anti-chrétien. Sa circulaire spéciale du mois d'avril 1884 contre les franc-maçons, est caractéristique; elle fait revivre d'anciens fantômes avec les idées, les races et le langage d'un autre temps; elle signale leur organisation, leurs mystères, leurs initiations, leurs serments, la soumission aveugle aux chefs, les condamnations capitales portées contre les frères infidèles et exécutée par des vengeurs désignés, avec une sécurité qui défie les lois. Il est pourtant une institution moderne dont Léon XIII apprécie la puissance, c'est la presse, à laquelle il ne dédaigne pas d'emprunter ses moyens d'action les plus récents. Tantôt il s'adresse aux journaux catholiques, dans des lettres rendues publiques comme celle du 4 novembre 1884 à Mgr de Rende, à propos d'une des polémiques de l'*Univers* avec ses confrères pour leur recommander l'union dans la soumission au clergé; tantôt il se prête personnellement aux entrevues à la mode, aux "interviews" avec les journalistes, et les mille voix de la presse donnant leur publicité aux conversations plus ou moins authentiques du Saint Père avec des rédacteurs de journaux.

Les ouvrages du Pape Léon XIII comprennent d'abord des lettres pastorales, antérieures à son élection au trône pontifical adressées par le cardinal Pecci au clergé et au peuple pour les carêmes de 1877 et 1878, traduites en français et publié sous ce titre: *l'Eglise et la civilisation* (1878). Viennent ensuite les *Lettres apostoliques, encycliques, brefs*, etc., réunis plusieurs fois, texte latin et traduction française, et dont les plus importantes ont été imprimées à part: *La Franc maçonnerie*, 1884, *De la Constitution chrétienne des Etats* (1885), *De la Liberté humaine*, 1889; *les Discours du souverain pontife Léon XIII aux fidèles de Rome et du monde catholique* recueillis par dom Paschale de l'Franciscis, avec traduction française, année 1878-1883 (1884). On a publié en latin *Acta Leonis papæ XIII quem Deus ex Ecclesiæ suæ pastorem servet*, etc., 1878-1885 (1886). Nous voyons citer aussi un essai sur *le Dernier de l'humilité* (1888) et un recueil littéraire: *Inscriptiones et carmina* (1887).

Le Pape Léon XIII avait un frère aîné, Joseph Pecci, né à Carpineto, le 15 décembre 1807, ancien bibliothécaire du Vatican qu'il a lui-même, à la demande du Sacre Collège, créé cardinal de l'ordre des diacres, le 12 mai 1879, et qui est resté l'auxiliaire dévoué de son action pontificale. Il est mort le 7 février 1890.

Dernière œuvre d'un peintre.

Presse Associée

New York, 20 juillet.—Le dernier portrait peint par feu James McNeill Whistler a été celui de "His Reverence" par l'artiste.

L'original est Richard A. Canfield, de cette ville, le sportsman bien connu.

Whistler a fait poser Canfield pour la dernière fois dans l'après-midi du 25 mai, à sa résidence de Londres, et le portrait a été terminé le mois dernier. Il est encore sur le chevalet où il a été peint. Canfield est à Saratoga.

—o—

Collision.

Presse Associée

New York, 20 juillet—Frank J. Gould, sa femme et un autre couple ont failli être blessés dans une collision entre leur automobile, d'une force de 40 chevaux, et un car de Broadway à Bowling Green.

—o—